

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard et Mme Le Pen

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il apparaît clairement que cet alinéa vise à concéder de nouveaux avantages aux représentants syndicaux de l'entreprise avec pour objectif affiché de « renforcer le dialogue social » (sic).

Il s'agit en réalité de prévoir les contreparties que l'employeur concèdera à ses représentants syndicaux pour les amener à conclure des accords d'entreprise au détriment des salariés.